



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE GRASSE

SERVICE POUR L'ANIMATION INTERMINISTERIELLE

Grasse, le 29 juillet 2009

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M. OLIVIERI/PF

☎ 04 92 42 32 36

CR CLIC PRIMAGAZ.DOC

- COMPTE-RENDU -

**de la réunion d'installation du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)
de la Société PRIMAGAZ à Carros**

**présidée par M. Michel CARTIER, Directeur du Secrétariat Général aux Affaires Départementales
de la Préfecture des Alpes-Maritimes**

**qui s'est tenue le vendredi 24 juillet 2009 à 10 H 00
dans l'Hôtel de Ville de Carros**



Etaient présents :

- | | |
|-----------------------------|--|
| - M. Lionnel LUCA | Député, Vice-Président du Conseil Général |
| - M. Antoine DAMIANI | Maire de Carros, Conseiller Général |
| - M. Philippe DELIBES | Chargé de mission au Secrétariat Général aux Affaires
Départementales à la Préfecture |
| - M. Paul DURANTE | Chef du Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement
à la Préfecture |
| - Capitaine Y. GIORDANO | Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Carros |
| - Lieutenant Colonel FRANCO | Chef du groupement Prévention arrondissement de Grasse – SDIS |
| - M. Bernard MULLER | Chef de l'Unité Territoriale 06 – DREAL |
| - Mme Mireille DENIZOT | Inspecteur des Installations Classées – DREAL |
| - M. Bernard CARDELLI | Chef SERDD – DDEA |
| - M. Olivier CASTILLON | SERDD – DDEA |
| - M. Lucien GIULIANI | Inspecteur du Travail – DDTEFP |
| - M. Pierre BONNET | Conseiller Municipal de Carros
Délégué Ecologie et Développement Durable |
| - Mme DARAGON | Conseiller Communautaire de la Communauté de Communes
des Coteaux d'Azur |

/.

② Désignation du Secrétaire.

L'Association CYPRES, en application de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2008 portant constitution du CLIC PRIMAGAZ, est invitée de façon permanente aux réunions du Comité.

Cette Association, créée en 1990, à la demande du Préfet de Région, œuvre dans le domaine de l'information du public sur les risques.

Elle assure déjà le secrétariat des CLIC de la région PACA (Marseille, Sisteron, Mazauges ...).

A l'unanimité, CYPRES est désigné pour assurer le secrétariat du CLIC.

③ Rôle, missions et fonctionnement d'un CLIC.

M. SACHER, Président de CYPRES, présente ce rôle en précisant que la maîtrise des risques s'appuie sur quatre piliers :

- la gestion de l'exploitant à partir de l'étude de dangers effectuée par l'entreprise et intégrée dans le Système de Gestion de la Sécurité (SGS),
- la maîtrise de l'urbanisation autour du site industriel concerné en limitant le nombre de personnes exposées aux risques,
- la maîtrise des secours par la mise en œuvre des plans de secours,
- l'information et la concertation par l'intermédiaire de visites sur le site, d'enquêtes, de réunions et d'exercices liés aux plans de secours.

L'information est également assurée par :

- une réunion publique à l'occasion de l'enquête publique portant sur le projet du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ;
- les propriétaires lors de cessions ou de baux ;
- le Maire qui informe la population tous les deux ans par le biais du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- la Commission Départementale des Risques Naturels majeurs.

Dans ce domaine, ainsi que le stipule l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 17 juin 2008, le Comité est un cadre d'échange et d'information sur les actions mises en œuvre par l'exploitant en vue de prévenir les risques et plus particulièrement au cours de l'élaboration du PPRT.

Les membres du Comité sont élus pour trois ans renouvelables.

Le Comité, qui se réunit au moins une fois par an, peut faire appel aux compétences d'experts reconnus et met à la disposition du public le bilan de ses actions.

Il est destinataire du bilan annuel de l'exploitant et alimente le site Internet CLIC-PACA.fr.

Pour REGION VERTE, M. RICCIARDI soulève les questions suivantes :

- représentation des salariés des entreprises extérieures à PRIMAGAZ par le biais des organisations syndicales ;
- maîtrise de l'urbanisation existante et présence du Centre de Secours dans le périmètre ;
- accident récent de VIAREGGIO et suggestion de visite d'une délégation sur place.

Concernant les salariés extérieurs, la question s'étant déjà posée dans d'autres CLIC, il est possible de les associer aux travaux du Comité mais dans le collège des riverains, tout en veillant à l'équilibre entre les différents collèges, ceci impliquerait néanmoins une modification de l'arrêté préfectoral.

Concernant l'urbanisation existante, elle sera prise en compte par le CLIC, dans le cadre des réunions préparatoires à l'élaboration du PPRT.

Cependant, la société PRIMAGAZ est implantée de façon légale sur le site. La question de sa réimplantation pourra être évoquée un jour mais pour l'heure, il convient de s'occuper de l'existant.

Concernant l'accident de VIAREGGIO, PRIMAGAZ fait observer qu'il résulte du déraillement d'un train alors qu'à Carros, il s'agit d'un réservoir de gaz semi-enterré. La société dans l'étude de dangers a analysé tous les risques potentiels, y compris celui relatif à une fuite du réservoir.

M. LUCA fait remarquer que ce débat présente un caractère technique qui doit faire l'objet d'autres discussions. Il souhaite qu'on revienne à l'ordre du jour et que PRIMAGAZ présente ses activités afin que soient mieux appréhendées les conditions d'utilisation de l'environnement du site.

④ Présentation des activités de PRIMAGAZ.

PRIMAGAZ est un fournisseur de GPL (Gaz Propane + Butane) d'importation variée, qui dessert 28 000 communes et se veut un acteur du développement durable à travers sa politique QSDD.

Sur le site de Carros, la société stocke et transfère du GPL afin que soit limité le kilométrage des livraisons.

Son rayon de chalandise est de 128 kilomètres, 10 000 foyers étant desservis.

Le réservoir semi-enterré peut stocker 400 m³ de propane et comprend trois postes de chargement/déchargement.

L'exploitation a été autorisée par arrêté préfectoral du 13 décembre 1996.

Les systèmes de réduction des risques sont nombreux, plus un audit interne en 2008 et les plans d'intervention d'urgence :

- Plan d'Opération Interne : 2007
- Plan Particulier d'Intervention : 2002

Le bilan d'activité 2008 porte sur 13 204 tonnes, soit 630 camions déchargés, 3270 chargés et 1869 tonnes de bouteilles de gaz.

L'effectif du site est de deux personnes ; à leur départ, (soit de 18 H 00 à 6 H 00), un système anti-intrusion se met en place ainsi qu'un système relais d'astreintes, assurés par des intervenants extérieurs.

Le système de télésurveillance a suscité de nombreuses questions de membres du CLIC quant à sa fiabilité, le délai d'intervention de la société d'astreintes, l'information de la commune et des services, tels le SDIS.

Ces questions seront précisées dans le cadre des travaux à venir du CLIC mais PRIMAGAZ fait observer qu'aucun événement n'a été relevé en 2008 et que le seul déclenchement d'alarme en décembre 2008 provient d'une tempête de neige qui empêchait toute livraison.

⑤ Présentation du Porter à Connaissance (PAC).

Présenté par M. CARDELLI (DDEA), il s'appuie sur l'étude de dangers validée par la DREAL (ex. DRIRE) et met en évidence les risques.

Il a fait l'objet d'une lettre du Préfet aux élus le 26 juin 2009.

Le PAC comprend des dispositions préventives, une carte de zonage et une synthèse des aléas.

Il s'agit d'un document d'information élaboré dans le cadre du principe de précaution, qui ne présente pas de caractère définitif mais donne une connaissance précise des risques connus.

Le PAC définit trois zones :

- une zone grise couverte par le site de PRIMAGAZ,
- une zone rouge exposée à des aléas de niveau fort à très fort où toute nouvelle urbanisation est interdite,
- une zone bleue, à aléa faible, où l'urbanisation est admise sous conditions.

Ce zonage a été obtenu à partir des données contenues dans l'étude de dangers et d'éléments complémentaires demandés par les services de l'Etat dont l'analyse croisée permet une évaluation des phénomènes indésirables.

⑥ Procédure d'élaboration et modalités d'association et de concertation du PPRT.

Par le Directeur du CYPRES qui donne les éléments chiffrés suivants :

La France compte 630 établissements classés SEVESO avec servitudes (SEVESO AS) :

- 420 PPRT sont prévus,
- 36 PPRT ont été prescrits dont 30 en région PACA,
- 16 PPRT ont été approuvés dont 1 en PACA.

Avant la loi de 2003, l'approche de ces dossiers était déterministe (zones de protection rapprochée et zone de protection éloignée) sans prise en compte des risques à la source ni de l'urbanisation existante).

Après 2003, l'approche est probabiliste avec prise en compte des aléas, étude de l'ensemble des phénomènes dangereux, maîtrise des risques et prise en compte de l'urbanisation à venir et existante.

La durée d'élaboration administrative d'un PPRT est de 18 mois dans une démarche de concertation et d'association.

Les principales étapes sont dans l'ordre :

- a) cartographie des aléas et définition du périmètre par la DDEA à partir de tous les phénomènes d'urgence,
- b) analyse des enjeux,
- c) plan de zonage brut et investigations complémentaires en vue de définir les contraintes d'urbanisation,
- d) rédaction d'un règlement,
- e) approbation avec conventions de financement si nécessaires en matière d'expropriation, de préemption et de délaissement.

7 Désignation des membres du CLIC associés à l'élaboration du PPRT.

Pour que le fonctionnement de cette instance ne soit pas alourdi, le CLIC désigne en son sein les membres directement associés aux travaux d'élaboration du PPRT.

Sont membres de droit :

- le Maire,
- PRIMAGAZ,
- les services de l'Etat,
- la Communauté de Communes des Coteaux d'Azur,
- le Conseil Général,
- le Conseil Régional,
- le SYMENCA.

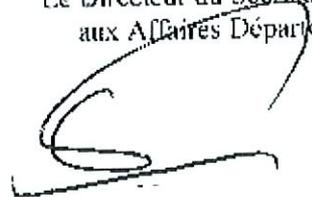
Pour le collège des riverains :

- ASLLIC : Louis BARRAL
- Protection du cadre de vie et de l'environnement de la zone de Carros : Jean-Louis ALUNNO
- REGION VERTE : Roger RICCIARDI

Pour le collège salariés de PRIMAGAZ : M. LEFEVRE

En conclusion, M. le Maire de Carros se félicite de la qualité des débats et du travail des services ainsi que du travail effectué par les services de l'Etat et souhaite que pendant les travaux d'élaboration du PPRT soient conciliées l'activité économique de ce secteur et la protection de ses riverains.

Le Directeur du Secrétariat Général
aux Affaires Départementales



Michel CARTIER